



COMMUNICATION

Maladière 45
2000 Neuchâtel
communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Le RHNe propose ses solutions pour répondre à la loi

Le Réseau hospitalier neuchâtelois a soumis trois recommandations au Conseil d'Etat pour répondre au cadre fixé par la LRHNe concernant les blocs opératoires et les soins palliatifs. Portées par tous les membres du Conseil d'administration, les solutions proposées permettraient de renforcer l'attractivité et l'autonomie du site des Montagnes ainsi que de diminuer le nombre de transferts intersites.

« Nos propositions ont été portées par tous les membres du Conseil d'administration et sont acceptables pour les professionnels de l'hôpital. Pour nous, c'est une grande satisfaction. » Président du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), Pierre-François Cuénoud se réjouit des réponses apportées dans le cadre des rapports « Prise en charge des urgences opératoires sur les sites du RHNe » et « Objectifs, rattachement et localisation de l'unité de soins palliatifs du RHNe ». Remis au Conseil d'Etat le 31 août, les deux documents ont été mis en consultation ce jeudi 10 septembre auprès des différents partenaires concernés.

1. Prise en charge des urgences opératoires

Dans le mandat fixé aux administrateurs du RHNe, le Conseil d'Etat demandait notamment de répondre à l'article 5 de la LRHNe, « chacun des sites offrant au minimum une prise en charge médico-chirurgicale 24/24, des prestations de soins aigus de médecine interne, de chirurgie, d'anesthésie, et soins intensifs ou continus. »

Pour répondre au cadre fixé, le RHNe a mené plusieurs études internes. Il a également donné un mandat externe à la société spécialisée Effigen, qui a analysé différents scénarii. Sur cette base, le Conseil d'administration a retenu trois recommandations pour répondre au mieux au cadre fixé par la loi et poursuivre le développement de l'activité opératoire du site de La Chaux-de-Fonds, qui a progressé de 35% entre 2018 et 2020 :

➤ **Séniorisation des urgences**

La proposition est d'étendre la présence d'un médecin cadre urgentiste la nuit et le week-end sur le site de La Chaux-de-Fonds (et non plus seulement les jours de semaine de 8h à 18h comme c'est le cas aujourd'hui). Cela permettrait d'améliorer

la qualité de la prise en charge médico-chirurgicale pour environ 9000 patients par année, et également de renforcer la sécurité médicale du site durant ces périodes.

➤ **Elargissement des plages opératoires**

La proposition est d'étendre les plages opératoires en fin de journée, avec entrée du dernier patient à 18h (aujourd'hui 15h). Cette extension de la capacité d'ouverture du bloc permettrait d'intégrer les urgences opératoires éligibles dans le programme du jour, et éviter ainsi des transferts vers le site de Pourtalès à Neuchâtel. Le site des Montagnes pourrait absorber 90% des urgences opératoires, tout en facilitant la montée en puissance de l'activité programmée.

➤ **Mise en place de piquets la nuit et le week-end**

La proposition est de mettre en place des piquets d'anesthésiologie, d'instrumentistes et d'aides de salle qui permettraient d'ouvrir le bloc du site de La Chaux-de-Fonds à la demande 24h/24h, 7 jours sur 7. Ce dispositif était en vigueur sur le site jusqu'à la fermeture du bloc le week-end et la nuit, en juillet 2016. Il permettrait d'effectuer des interventions chirurgicales sur des personnes déjà hospitalisées ainsi que d'éventuelles reprises opératoires.

La réalisation de ces trois recommandations entraînerait une charge comprise entre 2,4 et 4,2 millions de francs par an, selon les modalités pratiques de mise en œuvre retenues. Pour respecter l'objectif d'équilibre budgétaire, le montant effectif devra être financé par l'Etat de Neuchâtel dans le cadre d'une prestation d'intérêt général particulière (PIG).

Indépendamment de la décision qui sera prise suite à la transmission de ce rapport, les mesures engagées par le RHNe pour la redynamisation du bloc opératoire du site de La Chaux-de-Fonds se poursuivront.

2. Localisation de l'unité de soins palliatifs

Le rapport transmis au Conseil d'Etat propose de maintenir le statu quo concernant la localisation de l'unité de soins palliatifs. La question sera reprise dans le cadre de la future stratégie institutionnelle, qui sera établie durant le premier semestre 2021. Le Conseil d'administration est convaincu de la pertinence d'un déménagement à terme. Le bâtiment de La Chrysalide, à la rue de la Paix 99, à La Chaux-de-Fonds, pose d'importants problèmes fonctionnels. En outre, le rapprochement des soins palliatifs d'un centre de soins aigus offrirait une importante plus-value sur le plan médical. Au vu de l'activité développée sur le site de La Chaux-de-Fonds, le bâtiment hospitalier actuel ne permettrait cependant plus une intégration de cette infrastructure.

En synthèse, les propositions transmises au Conseil d'Etat le 31 août respectent l'esprit de la LRHNe tout en renforçant l'attractivité et l'autonomie du site de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'administration est persuadé qu'il s'agit du meilleur scénario pour permettre au RHNe d'assurer la qualité de la prise en charge de tous les patients neuchâtelois et de garantir la pérennité de l'institution dans un contexte fortement concurrentiel.

Neuchâtel, le 10 septembre 2020

***Pierre-François Cuénoud, président du Conseil d'administration du RHNe,
répond à vos questions au 032 713 30 45***